

CONSEIL PRIVÉ EN AGRICULTURE

Acteurs, pratiques et marché



Coordination

Claude COMPAGNONE, Frédéric GOULET, Pierre LABARTHE

Conseil privé en agriculture

Acteurs, pratiques
et marché

Conseil privé en agriculture

Acteurs, pratiques et marché

Coordination

Claude Compagnone, Frédéric Goulet, Pierre Labarthe

Dans la même collection

- *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?*
C. COMPAGNONE, C. AURICOSTE, B. LÉMERY, 2009.
- *Conseiller en agriculture*, J. RÉMY, H. BRIVES, B. LÉMERY (coord.), 2006.
- *Repenser la protection des cultures. Innovations et transitions*. P. RICCI,
S. BUI, C. LAMINE (coord.), 2011.
- *Dynamiques des agricultures biologiques. Effets de contexte et appropriations*,
Cardona et al. (coord.), 2014.
- *Transitions vers l'agriculture biologique. Pratiques et accompagnements pour systèmes innovants*, C. LAMINE, S. BELLON, 2009.
- *L'alimentation sous contrôle : tracer, auditer, conseiller*, L. BONNAUD,
N. JOLY, 2012.
- *Au plus près de l'assiette, Pérenniser les circuits courts alimentaires*,
C. HÉRAULT-FOURNIER, A.H. PRIGENT-SIMONIN (coord.), 2012.

Édition : Alice Picoche

Conception de la maquette de la collection et couverture : Brigitte Mignotte

Montage PAO : Brigitte Mignotte

Infographie : Brigitte Mignotte

Photo de couverture : © Cheick Saidou/Min.agri.fr

Filigrane de couverture : Allégorie de la Science. Statue de Jules Blanchard située sur le parvis de l'Hôtel de Ville à Paris.

Aux termes du *Code de la propriété intellectuelle*, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du *Code de la propriété intellectuelle*.
L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) – 20 rue des Grands-Augustins 75006 Paris – Tél : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19.



© Educagri éditions/Éditions Quæ, 2015
ISBN (Éditions Quæ) : 978-2-7592-2383-1
ISBN (Educagri éditions) : 979-10-275-0013-0
ISSN : 1768-2274

Educagri éditions

BP 87999 - 21079 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 77 26 32 - Fax 03 80 77 26 34

www.editions.educagri.fr editions@educagri.fr

Éditions Quæ

RD 10 78026 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 30 83 35 48 - Fax 01 30 83 34 49

www.quae.com

Sommaire

INTRODUCTION	9
Partie 1. Des formes inconnues de partenariat privé/public : de l'ancien et du nouveau	11
Chapitre 1. Privatisation du conseil et nouvelles logiques de performance des services	13
1. Comprendre les logiques de performance d'acteurs du conseil	15
2. Méthodologie et étude de cas	18
3. Deux logiques de performance des prestataires privés de conseil	21
4. Conseil privé et renouvellement des connaissances	24
Chapitre 2. Quel rôle pour les coopératives dans la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales ?	31
1. Politiques agroenvironnementales et conseil privé	34
2. Analyse des dispositifs de conseils de coopératives engagées dans des démarches de MAE	37
3. Analyse de l'efficacité du conseil dédié et du conseil de secteur	42
Partie 2. Formuler des conseils et conseiller des formules	53
Chapitre 3. Le conseil technique agricole d'une entreprise d'agrofourriture	55
1. L'entreprise Dynafert, intrants alternatifs et approche globale	57
2. Les pratiques de conseil	59
3. Figures du collectif et identités sociales engendrées par l'activité de conseil	62
4. Positionnement vis-à-vis des acteurs traditionnels du conseil	67
Chapitre 4. Coopération et concurrence entre organismes de conseil	73
1. Appréhender la concurrence et la coopération entre organismes	75
2. Caractérisation des acteurs et de leurs positions	77
3. Liens intra-organisationnels et ressources sociales des agents	82
4. Activité de conseil et liens inter-organisationnels en morte saison	84
5. Le conseil de pleine saison	87
Chapitre 5. Le conseil technique proposé par les centres de gestion : une entrée résolument économique	93
1. L'autonomisation progressive des CER du giron des OPA	95
2. Les ingénieurs du CER Manche : le conseil technique par les chiffres	100
3. L'ARAD ² au service de l'innovation agronomique	104
4. La conquête d'un nouveau marché	106

Partie 3. Nouveaux objets agronomiques et formation du conseil	113
Chapitre 6. Le conseil des coopératives agricoles à l'épreuve de l'environnement	115
1. La genèse de l'encadrement coopératif	117
2. Les premiers pas vers l'écologisation : la promotion de l'agriculture raisonnée	121
3. L'agriculture durable comme projet d'écologisation des pratiques	126
Chapitre 7. Quelles modalités de conseil pour l'accompagnement vers des pratiques agricoles plus écologiques ?	133
1. Comparaison de deux dispositifs de conseil en agriculture de conservation des sols	135
2. Production de connaissances et stratégie commerciale	138
3. Le cadrage des pratiques de conservation des sols par les modes d'accompagnement	141
4. La gestion des incertitudes dans l'accompagnement	145
Partie 4. Positionnement des acteurs privés : l'expérience des pays du Sud	149
Chapitre 8. Vers la privatisation du conseil agricole : conséquences pour les producteurs laitiers de la vallée de Mantaro	151
1. Méthodologie de l'étude	153
2. Vers une privatisation des services de conseil	155
3. Conséquences de la privatisation partielle du conseil	159
Chapitre 9. Approche socio-historique de la structuration du conseil agricole au Maroc	167
1. Trois périodes de politiques publiques de conseil agricole	169
2. Un conseil agricole pris en main par l'État (1956-1990)	171
3. Retrait de l'État et émergence du conseil privé (1990-2008)	173
4. Le tournant du Plan Maroc Vert : renforcer et cadrer les acteurs du conseil	179
Chapitre 10. Le travail des ingénieurs agronomes dans un contexte d'essor des grandes cultures en Argentine	183
1. Entrepreneurs et expansion de l'agriculture	185
2. Les ingénieurs agronomes et la pratique du conseil	190
3. Le <i>Sistema Chacras</i> et les pratiques des technologues de terrain	195

CONCLUSION	
L'émergence des conseillers privés. De nouvelles interrogations pour la recherche	201
POSTFACE	217
TABLE DES SIGLES ET ACRONYMES	225
BIBLIOGRAPHIE	227
LES AUTEUR-E-S	247

INTRODUCTION

Les recherches sur le conseil et le développement agricoles conduites en France ont essentiellement porté sur les opérateurs publics ou parapublics – principalement incarnés par les chambres d’agriculture – qui inscrivent leur action dans le cadre de politiques publiques de développement agricole et rural. Les travaux développés dans ce champ dans les années 1980 se sont intéressés à la façon dont les organisations professionnelles agricoles (OPA), gérées par les agriculteurs et soutenues par des fonds publics, rendent accessibles, dans le cadre d’une modernisation de l’agriculture négociée entre l’État et les syndicats agricoles, le conseil technique aux agriculteurs (Rémy, 1985a, 1985b). Différents angles d’analyse ont été adoptés par la suite. Des travaux ont porté sur les identités des conseillers et sur leur groupe professionnel (Lémery, 1991); d’autres se sont intéressés aux évolutions de leurs pratiques professionnelles face, par exemple, à l’émergence des préoccupations environnementales (Brives, 2001); d’autres encore se sont centrés sur l’étude du passage d’un modèle de la prescription à celui de l’accompagnement (Ruault et Lémery, 2009) ou sur les conditions de la coproduction des connaissances entre conseillers et agriculteurs (Cerf et Maxime, 2002).

Deux ouvrages réalisés sur le conseil (Rémy, Brives et Lémery, 2006; Compagnone, Auricoste et Leméry, 2009) ont proposé un riche aperçu des travaux produits sur l’organisation du conseil et sur ses acteurs. Ils se centrent très majoritairement sur les opérateurs publics du conseil et sur les organismes gérés ou cogérés en France par la profession agricole. Notre objectif, dans le présent ouvrage, est de prolonger cette collection de travaux sur le conseil agricole tout en ouvrant une nouvelle perspective. Faisant le constat que l’attention portée par les recherches à l’activité des opérateurs privés n’était pas à la hauteur de leur influence sur le terrain, il nous a semblé essentiel de fédérer et d’organiser un champ de recherche autour de ces acteurs. Un collectif de recherche et de réflexion intitulé « Conseil technique aux agriculteurs : rôles et pratiques des organismes économiques (Carpe) » s’est constitué autour de cette question dans le cadre des animations scientifiques du département Sciences pour l’Action et le Développement de l’Inra. Entre 2010 et 2013, ce groupe a associé une quinzaine de chercheurs et d’enseignants-chercheurs en sociologie, économie et agronomie, de l’Inra et d’institutions partenaires (Cirad, AgroSup Dijon, AgroParisTech, Montpellier SupAgro). Les contributions ici réunies rendent compte des résultats des recherches qu’ils mènent sur les activités de ces acteurs méconnus du conseil, que l’on qualifie ce conseil de « privé », d’« économique »

ou « à but lucratif », le choix des termes et des catégories à utiliser pour le caractériser n'étant déjà, en soi, pas aisé.

Chacune de ces contributions s'appuie sur un travail d'enquête effectué dans le cadre d'un partenariat négocié avec les acteurs étudiés. Les unes et les autres alimentent la perspective pluridisciplinaire déployée ici pour appréhender le rôle accru des acteurs privés dans l'offre de conseil en agriculture. Ces contributions permettent de croiser les regards sociologique et économique sur différents acteurs, différentes filières et différents territoires. Elles donnent des clefs pour mieux comprendre la recomposition en cours du champ du conseil en France – sept chapitres sont centrés sur le cas français – et pour la situer par rapport à d'autres situations nationales – un chapitre propose une comparaison France/Angleterre (chapitre 1) alors que trois autres traitent de situations dans des pays du Sud (Pérou et Maroc) ou émergents (Argentine) (chapitres 8, 9 et 10). Certains chapitres adoptent une perspective monographique sur un acteur ou un type d'acteurs donné. Ils s'attachent à décrire les pratiques et le positionnement actuels de cet acteur ou type d'acteurs au sein d'une région ou d'un territoire, ou à rendre compte de l'évolution de ses pratiques et de son discours (chapitres 2, 3, 5, 6, 7 et 10). D'autres prennent pour entrée une filière (chapitre 1) ou un territoire donné (chapitres 4, 8 et 9) pour analyser la façon dont une diversité d'acteurs privés, publics ou associatifs, y agencent leurs activités.

Les différentes contributions de l'ouvrage sont regroupées en quatre parties. La première explore les transformations historiques et les formes inédites des partenariats entre acteurs publics et privés. Les deuxième et troisième parties décrivent l'émergence de nouvelles offres de conseil agronomique, qu'elles soient associées à la vente de « formules » (formules d'intrants ou recettes économiques) ou à l'accompagnement de nouvelles formes d'agriculture se réclamant de la transition agroécologique. La dernière partie est centrée sur des situations de pays du Sud ou émergents. Enfin, la conclusion permet de mettre en valeur les principaux enseignements que l'on peut tirer de ces travaux et montre en quoi ils génèrent de nouvelles interrogations pour la recherche. La diversité des situations, des pratiques et des acteurs du conseil qui apparaît dans les études de cas témoigne de la richesse de l'objet de recherche et de débat que constitue l'essor des acteurs privés du conseil en agriculture.

PARTIE 1

Des formes inconnues
de partenariat privé/
public : de l'ancien
et du nouveau

Chapitre 1

Privatisation du conseil et nouvelles logiques de performance des services

Rivellie Tchuisseu et Pierre Labarthe

La privatisation du conseil agricole a été l'objet de nombreux débats académiques et politiques, dans les pays du Sud comme du Nord (Kidd *et al.*, 2000; Rivera et Zijp, 2002). Ils ont débouché sur de nouvelles conceptions des frontières entre les rôles des acteurs publics et privés (Umali et Schwartz, 1994). Une conception dominante soutenait un désengagement des acteurs publics de l'offre de services, au bénéfice de la mise en place d'une régulation par le marché (*knowledge market*). Les acteurs publics devaient alors se recentrer sur des actions permettant de compenser les défaillances de ces marchés (*knowledge market failures*) (Labarthe *et al.*, 2013c). Ces défaillances incluent trois dimensions principales (Hanson et Just, 2001). La première concerne le manque d'accès aux services pour certaines populations d'agriculteurs, notamment les petites exploitations (Labarthe et Laurent, 2013a), et la propension limitée des agriculteurs à payer pour ces services dans certains contextes (Moumouni *et al.*, 2009). La deuxième défaillance des marchés de conseil concerne la faible intégration des enjeux sociaux, sanitaires ou environnementaux, associés à l'agriculture (Leeuwis, 2000; Nagel, 2003). Enfin, le troisième point concerne le contrôle et la garantie de la qualité des connaissances et des données utilisées pour le conseil.

Cependant, la situation est aujourd'hui beaucoup plus complexe que la simple dichotomie public/privé retenue dans la plupart des travaux académiques en économie. L'offre de conseil agricole est caractérisée par une très grande pluralité d'acteurs et les frontières entre les secteurs privés, publics et associatifs sont souvent difficiles à déterminer (Labarthe *et al.*, 2013a), qui plus est dans un contexte de généralisation des partenariats publics-privés. La plupart du temps, cette situation est perçue favorablement (Birner *et al.*, 2009) : la pluralité des acteurs de l'offre de conseil agricole serait garante de la qualité des services pour les agriculteurs, en diversifiant les sources d'informations, de connaissances et de données (Benson et Jafry 2013; Prager *et al.*, 2013).

Cette vision positive d'une offre très pluraliste de conseil est l'objet de controverses. En effet, elle intègre trop peu la question des difficultés à renouveler efficacement les connaissances à disposition des conseillers et des agriculteurs au sein de ces systèmes fragmentés (Garforth *et al.*, 2003), notamment face aux nouveaux enjeux sanitaires et environnementaux, comme ceux associés à la réduction de l'usage des pesticides.

Nous aborderons cette question à partir d'une étude de cas portant sur la capacité d'une offre pluraliste de conseil agricole à produire des connaissances pour aider les producteurs de pomme de terre à réduire leur usage de pesticides. Ce travail s'appuie sur une comparaison entre la France et l'Angleterre. L'offre de services est très différente dans ces deux pays, marquée par un désengagement de l'État antérieur et beaucoup plus important en Angleterre qu'en France. La comparaison permettra ainsi de mettre en évidence les conséquences de la privatisation du conseil sur les formes de renouvellement des connaissances pour les conseillers face à l'enjeu de la réduction des pesticides.

Nous présenterons dans un premier temps le cadre théorique construit pour analyser les logiques de performance des divers acteurs investissant dans des activités de conseil agricole, avant de décrire l'étude de cas et la méthodologie retenues. Nous exposerons ensuite les logiques de performance de différentes organisations actives dans l'offre de conseil pour les producteurs de pomme de terre en France et en Angleterre (coopératives, cabinets de conseil, négociants, firmes d'aval ou d'amont, chambres d'agriculture, etc.). Enfin, nous discuterons des conséquences de ces logiques sur la capacité des conseillers à produire des connaissances nouvelles face à l'enjeu de la réduction des pesticides.

1. COMPRENDRE LES LOGIQUES DE PERFORMANCE D'ACTEURS DU CONSEIL

Les travaux en économie portant sur le conseil agricole se sont essentiellement appuyés sur des analyses microéconomiques, modélisant la mise en relation d'une offre et d'une demande en conseil à l'échelle de la relation conseiller-agriculteur (Dinar, 1996; Knutson, 1986). Ce faisant, ils font l'impasse sur la question de l'organisation et des logiques de performance des prestataires de conseil. Or, le contexte actuel est marqué par la très grande pluralité des acteurs proposant des services de conseil aux agriculteurs : consultants privés, coopératives agricoles, groupements de producteurs, instituts de recherche appliquée, industries agroalimentaires d'aval, firmes d'amont, etc. Cette diversité ne modifie pas seulement les conditions d'accès aux services et les formes de mise en relation d'une offre et d'une demande en conseil agricole. Elle s'accompagne aussi de nouvelles logiques d'investissements dans ces services, qui transforment leurs modalités de mise en œuvre et appellent la construction de nouveaux cadres d'analyse (Labarthe *et al.*, 2013b). Pour conduire ces analyses, nous utiliserons le cadre théorique constitué par les analyses économiques institutionnalistes des activités de services (de Bandt et Gadrey, 1994; Labarthe et Laurent, 2011).

Les services de conseil agricole peuvent être considérés comme des services intensifs en connaissances (*Knowledge Intensive and Business Services – KIBS*), c'est-à-dire « des activités dont la connaissance est à la fois l'input et l'output principal » (Gallouj, 2010). Dans une telle perspective, on peut considérer que le secteur du conseil agricole est constitué par « l'ensemble des organisations qui permettent aux agriculteurs de coproduire des solutions au niveau de leurs exploitations agricoles en établissant des relations de service avec les agriculteurs, favorisant ainsi des échanges de connaissances et des renforcements de compétences » (Labarthe *et al.*, 2013a).

Cette définition permet de souligner les spécificités du fonctionnement économique des activités de services de conseil (Labarthe et Laurent, 2011). D'une part, compte tenu de l'importance des relations entre clients et prestataires dans la réalisation

même de cette activité, le conseil est souvent décrit comme un marché-réseau (Sauviat, 1994), dans lequel la confiance et l'appartenance à des groupes sociaux jouent un rôle central. D'autre part, représenter le conseil comme un KIBS invite à analyser les mécanismes de production de connaissances associés à ces services. Ces mécanismes concernent autant les activités de front-office du conseil (c'est-à-dire les interactions directes entre agriculteurs et conseillers) que celles de back-office, hors des interactions avec les agriculteurs et qui incluent la recherche et développement (expérimentations, veille scientifique, formation des conseillers, construction de bases de données, etc.) (Labarthe et Laurent, 2013b). Il est donc nécessaire d'analyser les logiques de performance des organisations investissant dans le conseil agricole avec différentes finalités (liées aux intérêts des agriculteurs, à ceux des firmes d'amont ou d'aval...) et leurs mises en œuvre dans des activités de front-office et de back-office.

Nous nous appuyons pour cela sur une grille d'analyse décomposant la performance des prestataires de services selon quatre registres : financier, technique, relationnel et de l'innovation (Labarthe *et al.*, 2013b) :

- le registre financier renvoie à la construction de la rentabilité de l'activité de service, c'est-à-dire au rapport entre la valeur ajoutée créée par l'activité de service et le capital investi ;
- le registre technique est celui de l'efficacité telle qu'elle est conçue dans l'industrie. Le critère d'évaluation de la performance ici est le rendement technique du travail (dont la productivité du travail est l'indicateur le plus évident, par exemple, *via* le nombre de clients ou de prestations traités par conseiller) ;
- le registre relationnel exprime la qualité des interactions et les liens de confiance entre agriculteurs et conseillers (turnover des bénéficiaires, temps passé par un conseiller avec chaque agriculteur, etc.). La personnalisation de l'offre est au cœur de ce registre ;
- le registre de l'innovation renvoie, d'une part, à la capacité de renouvellement des connaissances scientifiques et des informations à la disposition des conseillers et, d'autre part, à la capacité des conseillers à mobiliser ces connaissances dans leurs activités de services. Le registre de l'innovation est notamment basé sur des investissements en recherche et développement (expérimentations, construction et utilisations des bases de données, veille scientifique, formation des conseillers) et sur des méthodes d'intégration des connaissances dans les services (outils d'aide à la décision – OAD, etc.).

Ces quatre registres de performance ne peuvent être pensés indépendamment les uns des autres : il existe entre eux des synergies et des contradictions. Une analyse transversale des quatre registres permet d'identifier les logiques de performance des prestataires et de les présenter de façon synthétique. Cela permet de comprendre les choix réalisés par différents types de prestataires dans la distribution de leurs activités et de leurs investissements entre front-office et back-office.

Cette grille a été testée dans de nombreux services marchands et non marchands : les services postaux (Gallouj, 1999), les services d'assurances (Gadrey, 1996), les incubateurs d'entreprise (Djellal et Gallouj 2007, 2010), etc. Son application aux services de conseil agricole a permis d'identifier deux grandes logiques de performance de mise en œuvre de ces services (Labarthe *et al.*, 2013b) : d'une part, une logique servicielle, marquée par la très grande personnalisation des prestations facturées individuellement à des agriculteurs par des cabinets privés de consulting et, d'autre part, une logique industrielle, mise en œuvre par des sociétés commercialisant des logiciels de conseil et marquée par une très forte standardisation de services s'appuyant massivement sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'étude de Labarthe *et al.* (2013b) était focalisée sur des organisations pour lesquelles la commercialisation de services de conseil était l'unique activité (cabinets indépendants de conseil, firmes commercialisant des OAD). Elle portait sur le cas du conseil dans le secteur de la production de céréales dans trois régions européennes (en France, aux Pays-Bas et en Allemagne), et sur une période précoce de la privatisation du conseil (au début des années 2000). Les résultats de ces enquêtes soulevaient des problèmes de renouvellement des connaissances associées à la commercialisation, particulièrement pour celles concernant les problématiques environnementales ou sanitaires (Nagel, 2003). Ces problèmes étaient notamment liés à la faible capacité de ces cabinets de conseil (souvent de petites PME) à investir dans des activités de recherche et développement et de back-office.

Cette question du renouvellement des connaissances est néanmoins l'objet de controverses. Certains auteurs considèrent que si ce problème se posait effectivement lors des premières années de la privatisation des services de conseil (Leeuwis, 2000), il est désormais compensé par des réseaux d'échanges de connaissances, facilités par de nouveaux acteurs intermédiaires tels que les courtiers en connaissances (*knowledge brokers*; Klerkx et Leeuwis, 2008). Cette situation se retrouverait notamment dans les pays ayant connu une privatisation précoce de leurs systèmes de conseil agricole, comme aux Pays-Bas ou en Angleterre (Klerkx et Proctor, 2012; Sutherland *et al.*, 2013).

Il est donc nécessaire de remettre à l'épreuve les travaux sur les conséquences de la privatisation du conseil sur le renouvellement des connaissances. Et ce d'autant plus que ces derniers intégraient au final relativement peu la question du pluralisme de l'offre de conseil agricole, en se focalisant sur des organisations de conseil répondant au modèle traditionnel des KIBS (au sens de Miles *et al.*, 1995), c'est-à-dire des cabinets privés de consulting. Mais dans la réalité, ce modèle ne correspond qu'à une partie somme toute limitée de l'offre de conseil, qui inclut aussi les services de coopératives agricoles, de firmes privées issues de l'amont et de l'aval, de groupements de producteurs, des associations, etc. (Dhiab *et al.*, 2014).

2. MÉTHODOLOGIE ET ÉTUDE DE CAS

Ce travail s'appuie sur une étude de cas : celle de l'offre de conseil aux producteurs de pomme de terre en France et en Angleterre. Ce choix permet de mieux délimiter les effets liés aux contextes et ceux liés au mécanisme étudié (Sigglekow, 2007; Yin, 1989). Dans notre cas, il est ainsi difficile de séparer les déterminants de l'évolution des services de conseil liés aux logiques de performance des prestataires, d'éléments contextuels et historiques (relations entre organismes de conseil et groupes sociaux d'agriculteurs, politiques publiques passées et présentes encadrant le conseil agricole, etc.). Plus précisément, cette étude de cas nous permet d'analyser la manière dont les configurations nationales des systèmes d'information et de connaissances agricoles jouent sur la capacité d'une diversité d'organismes de conseil (ou compensent leur incapacité) à investir dans la production de connaissances intégrant une dimension environnementale ou sanitaire. Cette discrimination des effets liés au contexte institutionnel, de ceux liés aux logiques de performance propres des organismes de conseil est facilitée par le choix d'une approche de comparaison internationale (Théret, 1997). Elle permet en effet de mettre en regard le fonctionnement de mêmes types d'organisations de conseil dans différents contextes institutionnels.

2.1. Une comparaison entre la France et l'Angleterre

Il existe en Europe une tendance forte au désengagement de l'État du financement et de la gestion des services de conseil pour les agriculteurs, qui s'accompagne d'une évolution de l'offre de services vers un plus grand pluralisme (Laurent *et al.*, 2006). Cependant, le désengagement de l'État et la transformation des systèmes de conseil agricole prennent des formes différentes selon les contextes nationaux. Deux trajectoires distinctes peuvent être identifiées pour la France et l'Angleterre.

Historiquement, en France, le système de conseil agricole s'est appuyé sur une co-gestion entre l'État et les syndicats agricoles, co-gestion dont les chambres d'agriculture étaient l'expression. Ce système laisse progressivement la place à une politique de délégation de services, dans laquelle l'État établit des contrats avec une multitude d'acteurs, pour mener à bien des programmes de conseil en lien avec les objectifs des politiques agricoles et rurales (Labarthe, 2014). Sur le terrain, cette situation se traduit par une diversification des acteurs impliqués dans le conseil (chambres, coopératives, firmes privées, cabinets de conseil, association de producteurs) et une concurrence accrue entre ces acteurs (Compagnone *et al.*, 2010; Petit *et al.*, 2015).

En Angleterre, le désengagement de l'État est ancien et beaucoup plus radical qu'en France, avec une privatisation totale des services depuis les années 1980. L'offre de services s'appuie aujourd'hui sur un réseau de conseillers indépendants (travaillant